

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Onze du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Marguerite MURAT – MM. David LUTIN – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à Mme MURAT) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 4

Appelés à voter : 26

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame France-Enna URBINO
.....

**FUSION DES ÉCOLES
MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE
ARMAND LAZARD - GRANDE
RAVINE**

CM-2023-2S-DAER-25

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-30 ;

Vu l'article L212-1 du code de l'éducation ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDAER25-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public ;

Vu l'avis favorable émis par les conseils d'école extraordinaire en date du 20 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par le Préfet en date du 27 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Education Jeunesse, Petite enfance et Affaires sociales en date du 27 mars 2023 ;

Vu la demande de la Ville en date du 19 décembre 2022 adressée par courrier à la rectrice ;

Considérant la volonté de la Ville de fusionner les écoles maternelle et élémentaire Armand LAZARD situées à Grande Ravine ;

Considérant les séances de travail tenues entre la ville du Gosier et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription du Gosier-Abymes ;

Considérant les mesures de carte scolaire envisagées sur le territoire pour la rentrée scolaire 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 24 voix pour ; 2 abstentions

DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver la fusion des deux écoles maternelle et élémentaire Armand LAZARD, à Grande Ravine qui se situent sur le même site.
- Article 2 :** De changer le statut administratif des écoles maternelle et élémentaire situées à Grande Ravine pour devenir désormais une école primaire.
- Article 3 :** De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le |
| 14 AVR. 2023 |
| Et publication ou notification le |
| 17 AVR. 2023 |

Fait et délibéré à Gosier, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

- France-Enna URBINO -



Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230414-CM20232SDAER25-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023